

Service de Coordination et du Soutien Interministériels Pôle Environnement Affaire suivie par : Sophie GUILLOTIN

Tél.: 05 49 08 69 52

Adresse mail: sophie.guillotin@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 6 avril 2021

INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demandeur: SAS FBJB

Intitulé et lieu du projet : Construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Limalonges

Autorité en charge de l'autorisation : Le Préfet des Deux-Sèvres

Service instructeur de la demande : Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

L'autorité environnementale, saisie en date du 28 janvier 2021, sur le dossier cité en objet, n'a pas produit l'avis sollicité.

En application de l'article R. 122-7 II du code de l'environnement, je prends acte de l'absence d'observations émises par l'autorité environnementale dans le délai réglementaire.

Cette présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou à toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site Internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet, en l'occurrence de la préfecture des Deux-Sèvres. L'absence d'avis a fait l'objet d'une publication, sur le site Internet de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle Aquitaine (MRAE).

> Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale de la préfecture

> > Anne BARETAUD